

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE D'AUBIN

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

Date de la convocation : 03/04/2024

Le dix avril deux mil vingt-quatre, à 15 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame TEULIER Christine, Présidente du C.C.A.S.

Étaient présents (16) : Mme TEULIER Christine, M. DERBOIS François, M. GAILLAC Maxime, Mme GARRIC Magali, Mme JANNOT Nicole, Mme MAZARS Séverine, Mme PLEINECASSAGNE Michèle, Mme SALVAN Maryline, M. BOSCUS Serge, m. FABRE Bernard, M. LONCKE Jean-Claude, Mme NEGRE Gisèle, Mme PICHON Thérèse, Mme SOLIS Hélène, M. SOUVERAIN Bernard.

Procuratation(s) (0) :

Absent(s) et excusé(s) (1) : Mme GUERIN Annie.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Émilie BEC

Nombre de membres : 17
Membres présents : 16

Membres en exercice : 17
Membres ayant donné procuratation : 0

Votants : 16

DELIBERATION N° : 2024-07

OBJET : CREATION DE 4 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR L'ORGANISATION DU REPAS DES AINES

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration de créer quatre emplois non permanents, à temps non complet pour permettre d'assurer le service lors du repas des retraités du 28 avril 2024.

Madame la Présidente rappelle que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un

accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

La Présidente expose également que le service à table n'est pas compris dans la prestation du restaurateur ID REPAS, et que de ce fait, cette tâche devra être assurée par des agents par le CCAS.

Ainsi, considérant les tâches à effectuer, elle propose au Conseil d'Administration **de créer, à compter pour le 28 avril 2024, quatre emplois non permanents sur le grade d'agent social pour une durée d'un jour**, en raison d'un accroissement temporaire d'activité lié à l'organisation du repas des aînés.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration,**

DECIDE

- De créer 4 emplois non permanents relevant du grade d'agent social pour effectuer le service à table lors du repas des aînés, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée journalière égale à 8 heures, pour le 28 avril 2024, pour une durée d'une journée.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre charges de personnels et frais assimilés, article rémunération du budget principal du C.C.A.S pour l'exercice 2024.

Votes : 16 pour / 0 contre / 0 abstention

Ainsi fait et délibéré, en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-préfecture le 11 avril 2024.

Publiée ou Notifiée le 11 avril 2024.

La Présidente soussignée certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance	La Présidente du C.C.A.S.
Nom du secrétaire désigné : BEC Emilie	Nom du Président : TEULIER Christine
Signature : 	Signature : 